

TYPE DE DOCUMENT	Note d'information
<b>EMETTEUR</b>	Université de Bretagne Occidentale Faculté de Médecine et Sciences de la Santé de Brest 22, Avenue Camille Desmoulins - CS 93837 29238 BREST Cedex 3 Tél. 02.98.01.63.71 medecine.internes@univ-brest.fr

**I / MODALITES DE CANDIDATURE DES INTERNES A UN  
STAGE HORS SUBDIVISION D'ORIGINE**

- **Références réglementaires :**
  - Arrêté du 12 avril 2017 - Chapitre 5 : La formation en stage – Section 5 : Les différents types de stage – Sous-section 2 : stage hors région (Article 47, 48, 49 et 50).
- **Conditions :** obligation d'avoir validé 2 semestres au sein de la subdivision d'origine.
- **Rémunération :** reste à la charge du Centre Hospitalier Régional d'origine. Les indemnités d'avantages en nature de nourriture et de logement et les gardes sont prises en charge éventuellement par l'établissement d'accueil.
- **Demande de dossier :** le dossier est disponible sur le site web de la Faculté de Médecine et Sciences de la santé de BREST

**Le dossier dûment complété est à adresser à :**

- **la Faculté de Médecine et Sciences de la santé de BREST, en format papier et en format numérique** ([medecine.internes@univ-brest.fr](mailto:medecine.internes@univ-brest.fr)) pour examen par les instances compétentes
- **la Direction de l'établissement d'accueil et/ou la Faculté d'accueil**

**Seuls seront examinés les dossiers de candidatures complets et arrivés dans les délais.**

**Pièces constitutives du dossier de candidature :**

- Demande motivée du candidat (*lettre de motivation détaillée*) + CV
- un relevé des semestres d'internat accomplis  
(à demander à la faculté de médecine -> [medecine.internes@univ-brest.fr](mailto:medecine.internes@univ-brest.fr))
- accord (de principe) du Directeur Général du CHRU d'origine concernant le maintien de la rémunération sous réserve de l'avis favorable de la CME  
(à demander au bureau de la gestion des internes du CHRU de Brest -> [DAM-internes@chu-brest.fr](mailto:DAM-internes@chu-brest.fr))
- Accord de la commission locale de la subdivision d'origine
- Avis du chef de service accompagné d'un courrier précisant l'intérêt du stage pour le candidat et pour le CHU
- Avis du chef de pôle accompagné d'un courrier précisant l'intérêt du stage pour le candidat et pour le CHU
- Accord du Directeur de l'établissement d'accueil (hors Assistance Publique de Paris).
- Accord du chef de service d'accueil

DATE LIMITE DE DEPOT DU DOSSIER A LA SCOLARITE 3<sup>ème</sup> CYCLE DE LA FACULTE DE MEDECINE DE BREST :

- Stage de mai à novembre :

Pour un stage en phase consolidation : **au 15 octobre de l'année N-1**

Pour un stage en phase d'approfondissement : **au 30 novembre de l'année N-1**

- Stage de novembre à mai :

Pour un stage en phase consolidation : **au 31 mars de l'année en cours**

Pour un stage en phase d'approfondissement : **au 31 mai de l'année en cours**

**II / MODALITES DE CANDIDATURE DES INTERNES A UN  
STAGE HORS SUBDIVISION D'ORIGINE DANS LES DOM-TOM :**

<b><u>Départements d'Outre-Mer</u></b>	<b><u>Territoires d'Outre-Mer</u></b>
<p><u>Subdivision de l'Océan Indien :</u> Ile de la Réunion et Mayotte</p> <p><u>Interrégion et Subdivision Antilles-Guyane :</u> Guadeloupe – Guyane – Martinique</p>	<p><u>Pacifique Sud :</u> Nouvelle Calédonie et Polynésie Française</p>

• **Conditions de candidature :**

- avoir validé au moins 2 semestres au sein de la subdivision d'origine
- la demande doit répondre à un projet pédagogique
- l'interne ne peut pas effectuer plus de 2 semestres consécutifs

L'autorisation est donnée pour un semestre. Pour toute demande de renouvellement au-delà de cette période, il conviendra de constituer un nouveau dossier.

• **Rémunération :**

Vous serez rémunéré par le CHRU de Brest, votre établissement de rattachement, pour le traitement de base. La sur-rémunération Outre-Mer et les éventuelles gardes et astreintes seront à la charge de l'établissement d'accueil. A partir de mai 2018, la sur-rémunération DOM sera supprimée pour les internes hors région qui seront accueillis au CHU de la Réunion et dans les autres établissements de santé de la Réunion. Ils seront donc rémunérés conformément aux dispositions réglementaires.

Vous devez conserver un compte bancaire en métropole pour le versement de votre rémunération.

• **Demande de dossier :** le dossier est disponible sur le site de la Faculté de Médecine

**Pour les candidatures dans les Territoires d'Outre-Mer :**

- sur la fiche de candidature (page 2 du dossier inter-CHU), vous avez la possibilité de vous positionner sur 3 services
- vous devez constituer un dossier dans lequel peut figurer une demande pour la Polynésie Française et/ou la Nouvelle Calédonie.
- vous devez obligatoirement vous inscrire sur le site de Bordeaux qui vous délivrera un formulaire « APOREC ».

**Pour les candidatures dans les Départements d'Outre-Mer :**

- si vous candidatez pour la subdivision de l'Océan Indien et la subdivision Antilles-Guyane : vous devez constituer autant de dossiers que de services souhaités

## Liste des pièces constitutives des dossiers de candidature :

- Dossier pour les internes de **TOUTES SPECIALITES**
  - Fiche APOREC signée par le candidat (uniquement pour les TOM)
  - demande motivée du candidat (*lettre de motivation détaillée*),
  - un relevé des semestres d'internat accomplis  
(à demander à la faculté de médecine -> [medecine.internes@univ-brest.fr](mailto:medecine.internes@univ-brest.fr))
  - accord (de principe) du Directeur Général du CHRU d'origine concernant le maintien de la rémunération sous réserve de l'avis favorable de la CME  
(à demander au bureau de la gestion des internes du CHRU de Brest -> [DAM-internes@chu-brest.fr](mailto:DAM-internes@chu-brest.fr))
  - accord de la commission locale de la subdivision d'origine
  - avis du chef de service accompagné d'un courrier précisant l'intérêt du stage pour le candidat et pour le CHU
  - avis du chef de pôle accompagné d'un courrier précisant l'intérêt du stage pour le candidat et pour le CHU
  - accord du Directeur de l'établissement d'accueil (hors Assistance Publique de Paris).
  - accord du chef de service d'accueil
  - l'avis du Coordonnateur Régional de la subdivision de Bordeaux pour les candidatures TOM
  - l'avis du Coordonnateur Régional de la subdivision Antilles-Guyane pour les candidatures Guadeloupe / Martinique / Guyane
  - l'avis du Coordonnateur local de la subdivision Océan Indien pour les spécialisés cités dans la liste jointe au dossier OU l'avis du coordonnateur régional de la subdivision de Bordeaux pour les autres spécialités

**Seuls seront examinés les dossiers de candidatures complets et arrivés dans les délais.**

### Pour les candidatures dans les Départements d'Outre-Mer, vous devez transmettre :

- ✓ **Un exemplaire du dossier complet en format papier et en format numérique (pdf) à la Faculté de Médecine et Sciences de la santé de BREST ([medecine.internes@univ-brest.fr](mailto:medecine.internes@univ-brest.fr))**
- ✓ **Un exemplaire du dossier complet à la Direction des Affaires Médicales de l'établissement d'accueil**

### Pour les candidatures dans les Territoires d'Outre-Mer, vous devez transmettre :

- ✓ **Un exemplaire du dossier complet à la Faculté de Médecine et Sciences de la santé de BREST ([medecine.internes@univ-brest.fr](mailto:medecine.internes@univ-brest.fr))**
- ✓ **Un exemplaire du dossier complet par mail au Département des Formations de Santé dans les DOM-TOM – Université de Bordeaux : [hsdomtom@u-bordeaux.fr](mailto:hsdomtom@u-bordeaux.fr)**

*Pour la Nouvelle Calédonie et la Polynésie Française, suite à l'accord de la Commission INTERCHU - DOM-TOM de Brest, l'Université de Bordeaux vous informera des propositions des commissions d'affectation vous concernant.*

DATE LIMITE DE DEPOT DU DOSSIER A LA SCOLARITE 3<sup>ème</sup> CYCLE DE LA FACULTE DE MEDECINE DE BREST :

- Stage de mai à novembre :

Pour un stage en phase consolidation : **au 15 octobre de l'année N-1**

Pour un stage en phase d'approfondissement : **au 30 novembre de l'année N-1**

- Stage de novembre à mai :

Pour un stage en phase consolidation : **au 31 mars de l'année en cours**

Pour un stage en phase d'approfondissement : **au 31 mai de l'année en cours**

BREST, le 05/02/2024

La Directrice de l'U.F.R de Médecine  
et des Sciences de la Santé  
**Pr. Béatrice COCHENER-LAMARD**